

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00901

Numéro SIREN : 794 510 081

Nom ou dénomination : LA FOLIA

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/017383

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2024

cerfa
N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01.01.2023	et clos le	31.12.2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
La Folia			14 Route de Carcassonne 31290 Villefranche de Lauragais		
SIRET	7	9	4	5	1 0 0 8 1 0 0 0 5 0
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		VENTE DE LIVRES D OCCASION		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	1 078	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DACA (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ZEFYR					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 23.04.2024 Lieu : Villefranche de Lauragais		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Karine Ahache Directrice générale		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

SAS LA FOLIA
14 ROUTE DE CARCASSONNE
31290 VILLEFRANCHE DE LGS
06 33 72 67 05
RCS TOULOUSE 794510081000

BILAN SIMPLIFIÉ

le 10/06/24

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		La Folia										Néant ☐							
Adresse de l'entreprise		14 Route de Carcassonne 31290 Villefranche de Lauragais																	
SIRET		7	9	4	5	1	0	0	8	1	0	0	0	5	0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *				12		Durée de l'exercice précédent *						12							
														Exercice N clos le					
														31 12 2023					
ACTIF														Brut		Amortissements - Provisions		Net	
														1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010	7 500				012					7 500					
		Autres *		014	249				016	249									
		Immobilitisations corporelles *		028	12 049				030	6 878				5 171					
		Immobilitisations financières * (1)		040	901				042					901					
		Total I (5)		044	20 699				048	7 127				13 572					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050					052										
		Marchandises *		060	135 607				062					135 607					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064					066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	88				070					88					
		Autres * (3)		072	1 365				074					1 365					
	Valeurs mobilières de placement		080					082											
	Disponibilités		084	3 926				086					3 926						
	Charges constatées d'avance *		092	54				094					54						
Total II		096	141 040				098					141 040							
Total général (I + II)				110	161 739				112	7 127				154 612					
PASSIF														Exercice N		NET			
														1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120	1 500					
	Écarts de réévaluation												124						
	Réserve légale												126	150					
	Réserves réglementées *												130						
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *								131			)	132	16 309		
	Report à nouveau												134	45 228					
	Résultat de l'exercice												136	906					
	Subventions d'investissement												137						
	Provisions réglementées												140						
	Total I												142	64 094					
Provisions pour risques et charges												Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées												156	46 385					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166	142					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)								169	3 400		)	172	7 013					
	Comptes courants d'associés												173	36 978					
	Autres dettes												175						
	Produits constatés d'avance												174						
	Total III												176	90 519					
Total général (I + II + III)														180	154 612				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193					(4)	Dont dettes à plus d'un an				195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197					(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				182	5 794				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199					(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

15 06

2 104 01 242

0000 00000 0 000 01

0 00 00 00 00

0 12 00 00 00

0000000000 00000000 236

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐			
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
A - RÉSULTAT COMPTABLE						511 012 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		56 245		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215	214				
			intracommunautaires						
		Services *	217	218		15 818			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		72 062		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		805		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		3 675		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		1 030		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 8.160- immobilier :)				242		62 376		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244		36		
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254		623		
	Dotations aux provisions				258				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264		68 544		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 518		
Produits financiers (III)	280		36		294		2 477		
Charges financières (V)						290			
Produits exceptionnels (IV)					300		10		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347							
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	162		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	906		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	906		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		172		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaires (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2						352	1 078		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2						370	1 078		
						372	0		

CA

Am

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 500	402	404	406	7 500	
	Autres	410	249	412	414	416	249	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 833	442	444	446	2 833	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	454	456		
	Matériel de transport	460		462	5 794	464	5 794	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 422	472	474	476	3 422	
Immobilisations financières		480	971	482	484	486	901	
TOTAL		490	14 975	492	5 794	494	20 699	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500	249	502		504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520		522		524	526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 833	532		534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546	
	Matériel de transport	550		552	623	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 422	562		564	566	
TOTAL		570	6 504	572	623	574	7 127	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1		0	0	0	0		0	
2		0	0	0	0		0	
3		0	0	0	0		0	
4		0	0	0	0		0	
5		0	0	0	0		0	
6		0	0	0	0		0	
7		0	0	0	0		0	
8		0	0	0	0		0	
9		0	0	0	0		0	
10		0	0	0	0		0	
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

CA Am

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>La Folia</u>		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	0		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		
Déficits imputés		983	0		
Déficits reportables		984	0		
Déficits de l'exercice		860	0		
Total des déficits restant à reporter		870	0		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374 3 639	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 3 677	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.01.2023		et clos le : 31.12.2023		Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
Dont apprentis						657	
Dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	72 062
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105	
TOTAL 1						106	72 062
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues						113	
Variation positive des stocks						111	3 675
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	3 675
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						121	1 835
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	42 396
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						310	19 980
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	36
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	64 246
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)						137	11 492
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre						020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	0
Effectifs au sens de la CVAE *						023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence						024	/ /
Date de cessation						016	/ /

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3	SIREN	7	9	4	5	1	0	0	8	1
Dénomination de l'entreprise	La Folia																	
Adresse (voie)	14 Route de Carcassonne																	
Code postal	3	1	2	9	0	Ville	Villefranche de Lauragais											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0													
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150													

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune													Pays			
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune													Pays			
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune													Pays			

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ANSOULT										Prénom(s)	CHRISTIAN							
Nom marital											% de détention	50	Nb de parts ou actions								
Naissance :	Date	02 05 1971		N° Département	57		Commune	Sarrebourg				Pays	F								
Adresse :	N°	5		Voie	Chemin de Barailles																
Code postal	31290		Commune	Villefranche de Lauragais								Pays	F								
Titre (2)	MME	Nom patronymique	ANAGIE										Prénom(s)	Karine							
Nom marital											% de détention	50	Nb de parts ou actions								
Naissance :	Date	21 04 1972		N° Département	59		Commune	Lille				Pays	F								
Adresse :	N°	5		Voie	Chemin de Barailles																
Code postal	31290		Commune	Villefranche de Lauragais								Pays	F								
Titre (2)		Nom patronymique											Prénom(s)								
Nom marital											% de détention		Nb de parts ou actions								
Naissance :	Date			N° Département			Commune					Pays									
Adresse :	N°			Voie																	
Code postal			Commune									Pays									

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. An

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 7 9 4 5 1 0 0 8 1

Dénomination de l'entreprise La Folia

Adresse (voie) 14 Route de Carcassonne

Code postal 3 1 2 9 0

Ville Villefranche de Lauragais

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905 0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

GA Ah

N° 2065 bis-SD

2024

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

U. An

LA FOLIA

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros**

Siège social : 14 Route de Carcassonne

31290 Villefranche de Lauragais

794 510 081 RCS Toulouse

SAS LA FOLIA
14 ROUTE DE CARCASSONNE
31290 VILLEFRANCHE DE LGS
06 33 72 67 05
RCS TOULOUSE 79451008100050
Certifié conforme
AN 50624

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUIN 2024

Le 10 juin 2024, à 19 heures, les associés de la Société LA FOLIA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à Villefranche de Lauragais, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres en date du 8 juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Monsieur Christian ANSOULT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 150 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut

CS *AN*

ALL INFORMATION CONTAINED
HEREIN IS UNCLASSIFIED
DATE 08-22-2001 BY 60322 UCBAW

valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposée par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général Christian Ansoult et de la Directrice Générale Karine Ahache ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

GA Ah

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 906 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 906 euros

Affectation

- Report à nouveau : 906 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des huit derniers exercices.

CA An

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – REMUNERATION DES DIREIGEANTS

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer ses dirigeants :

Christian Ansoult, président et Karine Ahache, directrice

Dans l'exercice de leur mandat pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

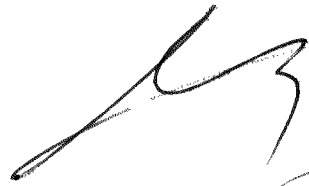
Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20h.

CA Ah

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président de l'assemblée Christian ANSOULT



Karine AHACHE

